

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANESM  
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements  
et services sociaux et médico-sociaux

**Décision n° DS 2015-16 du 17 mars 2015  
portant délégation de signature**

NOR : AFSX1530256S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.312-8 de code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'ANESM;

Vu l'article 23 de la convention constitutive de l'ANESM,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux, les courriers individuels d'information relatifs aux décisions d'habilitation et d'inscription prises par le directeur, à Mme Blandine COSTES.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 17 mars 2015.

*Le directeur,*  
D. CHARLANNE